



PRÉFET DE CORSE

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de CORSE

Service Régional de l'Alimentation

**Société Agricole de la Balagne
GAMM VERT
RN 197
20260 CALVI**

N/Réf. : 14-AF-N° 36
Dossier suivi par : Mme A. FRANCESCHINI
Mèl : annie.franceschini@haute-corse.gouv.fr
Téléphone : 04.95.58.51.36
Fax : 04.95.34 88 75

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

ANNULE ET REMPLACE l'envoi N°463 du 28/09/2012
au vu des justificatifs de la CERTIFICATION obtenue

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région CORSE au DRAAF de CORSE en date du 05 avril 2011;

L'organisme Société Agricole de la Balagne - GAMM VERT

domicilié à RN 197
20260 CALVI

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **CO 00023**

pour effectuer ses activités

- ~~de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels~~ NON
- **de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI**
- ~~d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service~~ NON
- ~~de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application~~ NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

Société Agricole de la Balagne - GAMM VERT	20260	CALVI
--	-------	-------

Fait à Ajaccio, le 28 juillet 2014

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de CORSE,
Pour le Directeur
Le Chef du Service régional de l'alimentation,

Thomas CLEMENT